



**SERVICE DE SURVEILLANCE DE LES AMIS DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
RIVE-NORD À L'ÉCOLE JEAN-CLAUDE-CREVIER**

FONCTIONNEMENT
DU
SERVICE DE SURVEILLANCE



Service de surveillance (SDS) de Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord
situé à l'École secondaire Jean-Claude Crevier (J-C-C)
391, rue du Village à Repentigny, Québec J5Z 1S6

Responsable : Vincent Charnier
(450) 492-3558 poste 3759
sdsjcc@gmail.com

Service de surveillance de l'association Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord situé à
l'école Jean-Claude-Crevier – Contrat de service 2018-2019

LE SERVICE DE SURVEILLANCE S'ENGAGE À :

1. Assurer la sécurité des élèves;
2. Fournir des activités adaptées aux besoins et aux intérêts des élèves dans un cadre sécuritaire et accessible;
3. Embaucher un personnel compétent et garantir la qualité des services fournis;
4. Maintenir le service de surveillance ouvert du lundi au vendredi, de 7h00 à 9h30 et de 16h00 à 18h00.

Réservation de base

(Pour toutes les réservations de base, notez que les journées peuvent varier d'une semaine à l'autre.)

Base régulière à temps plein : présence de l'élève **3 jours le matin et/ou le soir par semaine au minimum ou 2 jours par semaine ainsi que l'ensemble des journées pédagogiques**

Base régulière à temps partiel : présence de l'élève **1 à 2 jours par semaine au minimum** et ce, toutes les semaines

Base sporadique ou occasionnelle: présence de l'élève **au besoin**

Politique concernant les réservations de base

Pour les réservations de base régulière et occasionnelle, vous devrez nous fournir vos besoins dès la première journée scolaire. Pour tout changement de réservation de base régulière, pour un besoin occasionnel ou ponctuel, vous devrez nous en informer le plus tôt possible ou au plus tard le mercredi précédent la semaine où vous aurez besoin du service.

Par exemple, si vous avez besoin du service jeudi le 15 octobre, vous devrez nous en aviser au plus tard le mercredi 7 octobre afin que nous ayons le temps de planifier le ratio d'éducateurs : élèves suffisant.

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7 Réservation du service	8	9	10
11	12	13	14	15 Besoin du service	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Politique concernant les journées pédagogiques

Pour qu'une journée pédagogique à l'extérieur ait lieu, il faut qu'un minimum de 3 élèves y soient inscrits.

Trois semaines avant chaque journée pédagogique, vous recevrez une lettre vous expliquant le déroulement de la journée et le coût de celle-ci. Vous devrez nous **retourner le coupon-réponse avant la date indiquée**. Si, pour une raison ou une autre, nous n'avons pas reçu ledit coupon-réponse, il se pourrait que **l'accès de votre enfant à cette journée soit refusé si nous ne disposons pas du nombre suffisant de personnel**.

Si vous avez inscrit votre enfant à une journée pédagogique et que vous décidez par la suite qu'il n'y participera pas, il faut nous en aviser avant la date limite indiquée et aucun frais ne vous sera facturé. Par contre, si vous avez inscrit votre enfant à la journée pédagogique et qu'il s'absente, cette journée vous sera facturée à moins que vous ne déteniez un billet du médecin.

Fermeture du service de surveillance

- Lors de circonstances incontrôlables, comme une panne d'électricité, un sinistre, une grève du personnel ou autres, l'Association et/ou l'école pourraient être dans l'obligation de suspendre temporairement les activités du service de surveillance.
- Lorsque la commission scolaire est fermée, le service de surveillance sera aussi fermé, que ce soit pour une journée pédagogique ou régulière.
- Lors des congés fériés, de la période des Fêtes et de la période estivale, le service de surveillance est fermé.
- Lors de la semaine de relâche, le service peut être offert suite à l'évaluation de sa faisabilité et vous en serez informé dans les semaines précédant celle-ci.

Droits du service de surveillance

- Le service de surveillance se réserve le droit de modifier ou de retirer tout article prévu dans ses règles de régie interne et ce, pour assurer le bon fonctionnement des opérations et le bien-être des élèves.
- Le service de surveillance se réserve le droit d'exclure un élève si son comportement est préjudiciable à la sécurité et au bien-être des autres usagers ou s'il démontre une difficulté importante à respecter les règles de conduite du service de surveillance. Les parents seront avisés de cette décision par la responsable du service de surveillance.
- Objets perdus ou volés : le service de surveillance n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est donc demandé de laisser les objets précieux ou de valeur à la maison et de bien identifier les effets personnels des élèves.
- Tous les élèves du secondaire résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Affluents peuvent être admis au service de surveillance dans les heures d'ouverture du service. Toutefois, les élèves ne résidant pas sur le territoire de la MRC l'Assomption ne peuvent fréquenter les autres services offerts par l'association Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord.

LES PARENTS OU TUTEURS S'ENGAGENT À :

1. Assurer le transport de l'élève, qu'il soit effectué par la famille, le transport scolaire ou le transport adapté, à l'aller et au retour.
2. Reconduire et à venir chercher l'élève à la porte 5 de l'école Jean-Claude-Crevier. Un(e) éducateur(trice) vous y attendra. Si, pour une raison ou une autre, vous ne pouvez venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser par écrit et nous donner le nom de la personne qui viendra à votre place.
3. Vêtir adéquatement l'enfant afin qu'il puisse participer à toutes les activités.
4. Respecter les heures d'ouverture du service de surveillance.
5. Payer les frais d'adhésion annuels à l'Association Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord qui sont de 15\$ par élève.
6. Payer les frais de surveillance* selon la fréquentation de l'enfant. Le coût de fréquentation est de **10\$** par journée pour le matin et le soir et de **12\$** pour un élève qui requiert un encadrement 1:1. Pour les journées pédagogiques, le coût est de **20\$** pour la journée et de **25\$** pour un élève qui requiert un encadrement 1:1. De plus, si une activité spéciale est organisée, les coûts inhérents seront ajoutés à ces frais.
7. Payer les frais des journées de fréquentation prévu, que l'enfant y ait participé ou non.

***Frais pour le service de surveillance aux parents**

Les frais exigés aux parents sont fixés par l'Association Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord et sont en partie régis par le ministère de la famille. Puisque le programme de soutien financier ne permet pas de couvrir la totalité des coûts occasionnés par le service de surveillance, une contribution raisonnable des parents est nécessaire à la viabilité financière du service. Par conséquent, nos tarifs pourraient être modifiés si le ministère de la famille révisait ses propres règles.

Facturation

Vous recevrez une facture au début de chaque mois pour le mois précédent. Le paiement devra se faire comptant ou par chèque au responsable du service de surveillance à l'ordre de **Les Amis de la déficience intellectuelle rive-nord**; au courant du mois. Un reçu vous sera remis à la fin de l'année scolaire. **N'oubliez pas d'inscrire sur ce chèque le nom de votre enfant.**

Médicaments

Pour que nous puissions administrer un médicament à votre enfant, vous devrez l'inscrire sur la fiche du participant de votre enfant. Vous devez aussi nous remettre la prescription originale délivrée par le médecin car le service de surveillance se dégage de toute responsabilité concernant la distribution de médicaments.

Les médicaments à administrer devront nous être remis dans un pilulier de type « Dispill ». Les médicaments doivent être CLAIEMENT IDENTIFIÉ au nom de l'élève.

De plus, il est de votre responsabilité de tenir un inventaire des médicaments que vous laissez en notre possession et voir au renouvellement de ceux-ci à la date indiquée.

Le service de surveillance se doit de tenir un journal de bord des médicaments qui ont été administré et de l'heure à laquelle ils l'ont été.